

## **Université en déconfiture: Qui paie les pots cassés ?!**

Aujourd'hui l'ensemble du service public est particulièrement attaqué. L'Etat se désengage financièrement de tous les services publics (santé, transports, éducation, la Poste, énergie etc.). L'enseignement supérieur et la recherche publique sont particulièrement touchés : « *En Europe, l'économie de la connaissance doit devenir la plus dynamique et la plus compétitive du monde* » (Processus de Bologne, 1999).

### **La LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finance) :**

La LOLF est une loi adoptée en 2001 qui change les modes de calculs de financement et l'organisation du service public en général. C'est sur son application que se basent toutes les dernières réformes des services publics (suppression de postes, baisses budgétaires...).

### **LRU (loi dite relative aux Libertés et Responsabilités des Universités) :**

La loi LRU (adoptée en 2007) donne l'autonomie financière aux établissements universitaires. Cette autonomie a de nombreuses conséquences :

➤ Le désengagement financier de l'Etat entraîne l'entrée massive de fonds privés dans les universités. On peut se demander si les filières dites « non rentables » (Lettres, Sciences Humaines, etc.) auront les mêmes moyens que les filières dites « rentables » (Economie, Physique nucléaire, etc.)

➤ Une augmentation des représentants extérieurs au monde universitaire (MEDEF, région, centrale syndicale, etc.) dans le Conseil d'Administration (CA) s'effectue au dépend des étudiants et du personnel BIATOSS (personnel non enseignant). Le CA et le/la Président(e) concentrent désormais tous les pouvoirs (gestion des ressources humaines, répartition du budget entre les filières, etc.).

Par effet d'annonce, le gouvernement affiche une augmentation du budget des universités : le Plan Campus. Seulement 10 universités sur 84 en bénéficient (ces fonds proviennent de la privatisation d'une partie d'EDF). Que se passe-t-il pour toutes les autres ?

De plus, partant d'un constat réel d'échec en Licence, le gouvernement met en place le plan PRL (Pluriannuel pour la Réussite en Licence), qui professionnalise TOUTES les filières et met en place dès le lycée une forme de sélection par orientation intensive, sans prendre en compte le fait qu'un étudiant sur deux est salarié, et que seulement 44% de ces étudiants ont leur Licence en totalité contre 88% (!) pour les non-salariés.

La LRU a également des conséquences sur l'organisation du travail des enseignants chercheurs : la répartition de leur service est désormais définie par université (anciennement au niveau national). La nouvelle réforme des statuts permet de moduler les horaires de recherche et d'enseignement (anciennement fixe), selon le bon vouloir du chef d'établissement.

Les mieux notés (sur quels critères ?) verront leurs horaires d'enseignement diminuer. Les autres (le plus grand nombre), ne feront quasiment plus que de l'enseignement, ce dernier apparaissant alors comme une punition. Les inégalités sont ainsi renforcées entre les enseignants-chercheurs.

### **Licence/Master/Doctorat :**

Le LMD est une loi qui donne l'autonomie pédagogique aux universités, leur donnant la possibilité de créer leurs propres diplômes (ceux-ci perdant leur reconnaissance nationale). Cette régionalisation des diplômes, sous couvert d'une harmonisation à l'échelle européenne, implique une mise en concurrence des universités, des filières et des enseignants.

### **Le projet de contrat doctoral unique :**

Il comporte plusieurs risques dont le conditionnement de l'inscription en thèse à l'obtention d'un financement (dans un contexte de réduction des financements de l'Etat). De manière générale, ce sont l'indépendance et l'existence de la recherche qui sont menacées.

### **Réforme des concours d'enseignement :**

Sous couvert de reconnaître la formation des enseignants à bac+5, le gouvernement remplace la formation à l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) par un « Master mention enseignement » :

- 2 années non financées au lieu d'une auparavant.
- La deuxième année est maintenant consacrée à la préparation des examens de master 2 ainsi que du concours au lieu du stage en alternance classe/IUFM formant auparavant les enseignants au travail avec les élèves.

De plus, le nombre de place aux concours, qui se réduit drastiquement de manière récurrente, implique une diminution du nombre de titularisation (statut de fonctionnaire d'Etat) et une augmentation de l'embauche de contractuels (précaires).

### **Social :**

Le CROUS (organisme gérant restaurants, logements et bourses universitaires), est lui aussi pris dans un processus d'autonomisation, entraînant une nouvelle gestion du personnel (augmentation des vacataires) et la mise en place de financements privés. Il y a également de nouveaux critères d'attribution des bourses, avec diminution des points de charges liés à des critères sociaux.

Comment supporter encore cette casse du service public et cette casse de l'enseignement supérieur ? Les enseignants-chercheurs, le personnel BIATOSS et les étudiants se mobilisent !

La fac n'est pas une entreprise !  
Nous ne sommes pas des marchandises !